
PROCES VERBAL N° 321

Conseil Municipal du 22 novembre 2022

Séance du 22 novembre 2022

Date de convocation 14/11/2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux du mois de novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. Serge DAL BIANCO Maire.

Présents : Serge DAL BIANCO, Gilles BALLAZ, Pascal BINET, Betty BOUVIER, Michel BUGAYSKI, Thierry CHAMIOT, Rachel CUVEX-MICHOLIN, Raphaël GROS, Jean-Paul MERMOZ, Gauthier MESTRALLET, Marie-Noëlle RICHON.

Excusés : Marie-Hélène BOCQUIN, Dominique LAVOINE, Bruno PALENI, Alain SIBILLE.

Secrétaire de séance : Raphaël GROS

Nombre de membres du conseil municipal en exercice : 15 Présents 11 – Excusés 4 – Pouvoirs 0 – Votants 11

Approbation du Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 09 septembre 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 09 septembre 2022.

Projet bibliothèque : présentation de l'esquisse par le cabinet d'architecte

1. Construction bibliothèque – demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

20221122-26

Le Maire explique à l'assemblée qu'il convient de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et de la DSIL Dotation de Soutien à l'Investissement public Local pour le projet de construction d'une Bibliothèque-Cantine-Accueil Périscolaire-Local Associatif. Les locaux actuels sont vétustes, exigus, dispersés, situés en étage et ne permettent pas d'accueillir les personnes à mobilité réduite. Il présente l'esquisse réalisée par l'architecte : un bâtiment en rez-de-chaussée, regroupant la bibliothèque, la cantine, l'accueil périscolaire, une salle associative multi usages qui pourra servir pour les diverses animations, manifestations...

La totalité des futurs aménagements seront accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Le Maire rappelle que ce projet s'inscrit dans la démarche globale de sobriété énergétique du patrimoine engagée par la commune et répond aux exigences du décret tertiaire. Une attention toute particulière sera apportée à la transition écologique : toiture photovoltaïque, géothermie par puits canadien, végétalisation, confort d'été, mobilité douce...

Il présente l'estimatif établi par le Maître d'oeuvre :

- construction bâtiment :	777 374 € HT
- photovoltaïque :	30 000 € HT
- cheminements-végétalisation :	45 000 € HT
- aménagement vélo-mobilité douce	16 800 € HT
sous-total :	869 174 € HT
- maîtrise d'œuvre :	99 596 € HT
total :	968 770 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte les devis présentés pour un montant de 968 770 € HT,
- sollicite l'Etat pour l'attribution d'une subvention au titre de la DETR et de la DSIL,
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octroi de la subvention,
- autorise le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

2. Rue de la Combaz – Régularisation cession de terrains

20221122-27

M. Jean-Paul MERMOZ, 2^{ème} Adjoint explique à l'assemblée que dans le prolongement de la division et de la cession de la propriété SCI Les Marives (Consorts CATTANEO) située Rue de La Combaz, il est apparu nécessaire de procéder à un échange de terrains.

Vu le Document d'Arpentage établi par le Cabinet Mesur'Alpes, Géomètre Expert et après attribution des nouveaux numéros ;

Cet échange se traduit comme suit :

- Cession par la SCI Les Marives à la commune de St-Vital, à savoir :
 - A2888 5ca - A2896 7ca - A2884 16ca - A 2894 35ca (le long de l'accès Nord du terrain) soit 63 m²,
 - A2889 19ca – A2895 70ca (le long de la Rue de la Combaz) soit 89 m²,
- Cession par la Commune à la SCI Les Marives :
 - A2890 21ca une partie de terrain (en bordure du transformateur).

Cet échange interviendra sans soulte pour la Commune de ST-VITAL.

Cette modification concernant une régularisation de voirie, le terrain cédé sera valorisé à hauteur de 1€ le m².

La commune prendra à sa charge les frais d'acte.

En conséquence, il est proposé d'accepter la régularisation de cet échange selon les modalités énoncées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte la régularisation de cet échange selon les modalités énoncées ci-dessus.
- autorise le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

3. Développement de bornes électriques Transfert de la compétence au SDES

Le développement de l'usage des véhicules électriques, suppose de créer un réseau suffisamment dense de bornes de recharges électriques sur le domaine public notamment.

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Savoie, (SDES) propose aux communes adhérentes d'assurer la Maîtrise d'ouvrage de ces implantations. De plus le SDES accorde des facilités et des aides pour favoriser ces installations.

Après discussions et compte tenu de l'absence de projet actuel concret sur le territoire communal,

Le Conseil Municipal décide de reporter sa décision de transférer la compétence IRVE (Installation de Recharge de Véhicule Electrique) au SDES.

4. Finances : décision modificative

20221122-28

Le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder à des virements de crédits pour faire face dans de bonnes conditions aux opérations financières et comptables de la commune.

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 022 Dépenses imprévues	1 000.00 €	
D 6876 Dot. provis. pour dépréc. except		1 000.00 €
TOTAL	- 1 000.00 €	+ 1 000.00 €
INVESTISSEMENT DEPENSES	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 020 Dépenses imprévues	2 000.00 €	
D 10226 Taxe Aménagement		2 000.00 €
D 2151 Réseaux de voirie	10 000.00 €	
D 21538 Autres réseaux	49 000 €	
D 21571 Matériel roulant	15 000 €	
D 21578 Autre matériel et outillage		10 000.00 €
D 2313 Immos en cours constructions		15 000.00 €
D 45811 Opération sous mandat		49 000 €
TOTAL	- 76 000.00 €	+ 76 000.00 €
TOTAL GENERAL		0.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve cette décision modificative.

5. Finances : dépenses d'investissement 2023

20221122-29

Conformément à l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut autoriser le maire jusqu'à l'adoption du budget, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement en 2023 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

ARTICLES	BUDGET 2022	CREDITS AUTORISES 2023
	146 000	36 500
10226 Taxe d'Aménagement	2 000	500
2051 Concessions, droits similaires	1 000	250
21568 Autres matériels, outillage incendie	5 000	1 250
21571 Matériel roulant	15 000	3 750
21578 Autres matériels outillage de voirie	10 000	2 500
2158 Autres matériel et outillage	17 000	4 250
2183 Matériel de bureau et informatique	2 000	500
2313 Immos en cours constructions	45 000	11 250
45811 Opération sous mandat	49 000	12 250

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à venir dans la limite de : **36 500.00 €**.

Affaires diverses :

Projet Bibliothèque : Présentation de l'esquisse par l'architecte :

Le cabinet d'architecture Delphine Claudel est venu présenter au conseil municipal, la première esquisse du projet de bâtiment multi activités. L'enjeu étant de réunir : les associations, le périscolaire, la cantine et la bibliothèque à la place de l'ancien préau et local des pompiers. Ce bâtiment, sobre en énergie, constituera un ensemble structurant pour le village, en connexion avec l'école, la mairie et la salle polyvalente. Le permis de construire devrait être déposé début 2023.

Evolution du tri des déchets à partir du 1^{er} janvier 2023:

L'harmonisation des consignes de tri sur le territoire d'Arlysière, en lien avec les évolutions réglementaires nationales, vont conduire à des adaptations de nos habitudes de tri :

- Collecte du tri multiflux dans le bac jaune (papiers et emballages)
- Collecte plus fréquente des bacs jaunes (tous les 15 jours)
- Harmonisation du mode de financement (TEOM sur l'ensemble du territoire Arlysière)

C'est la fin de la pesée embarquée sur le territoire de la Haute Combe de Savoie et de la Redevance Incitative.

Arlysière adressera prochainement à chacun des habitants un courrier explicatif, un calendrier des collectes 2023 et un guide du tri.

Parc Photovoltaïque de la Gravière :

Le premier comité de pilotage (COPIL) a eu lieu en Mairie, en présence du SDES, Maître d'Ouvrage et du Bureau d'étude Opale. L'implantation du projet envisagée représente une surface de panneaux d'environ 11 000 m² pour une production électrique prévisionnelle d'environ 3 200 MWh/an, soit l'équivalent de la consommation électrique de plus de 1 000 logements (hors chauffage).

La commune a confié la maîtrise d'ouvrage au SDES pour le développement du projet via la signature d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage en mars 2022. Le SDES a missionné l'entreprise Opale Energies pour une prestation d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et a lancé une étude d'impact environnemental qui est obligatoire pour ce type d'installation.

La restitution de cette étude et le dépôt du permis de construire sont prévus au 1^{er} trimestre 2023. La période de démarrage prévisionnelle des travaux est prévue au second semestre 2024. Ce délai tient compte de l'instruction du permis de construire et de l'enquête publique qui permettra une concertation avec les différents acteurs concernés : habitants, associations, agriculteurs, entreprises....

La mise en service de la centrale est prévue au cours du second trimestre 2025 au plus tard.

Le prochain COPIL aura lieu le 14 février 2023 en Mairie.

Travaux sur la route de Champloux :

Les travaux de confortement des ouvrages de soutènement sont en cours jusqu'au 15 décembre. La route est fermée par arrêté municipal.

Etudes techniques sur les ponts :

Dans le cadre du plan de relance, un diagnostic a été effectué sur les ponts existants sur les routes communales. Le bureau d'étude IOA est mandaté par le CEREMA pour une étude plus poussée sur le pont de l'Etraz-Dessus sur le ruisseau de la Combaz. Le pont de la Folatière a également été examiné. La commune et le SISARC présents lors de cette inspection attendent les conclusions de ces diagnostics.

Actualités Bibliothèque

Pour fêter Noël, l'équipe de bénévoles organise à la bibliothèque le samedi 17 décembre un Escape Game « Aidons le Père Noël ».

- 14H à 15 H pour les enfants de 6 à 8 ans

- 16 h à 17 h pour les enfants de 8 à 12 ans

Pour le bon déroulement de l'enquête 8 enfants au maximum par créneau horaire.

Les parents doivent amener leur(s) enfant(s) à la bibliothèque pour l'heure prévue et viennent les rechercher à la fin du jeu.

Les enfants qui ne sont pas scolarisés en primaire à Saint-Vital (jusqu'à 12 ans) peuvent participer en venant chercher un bulletin d'inscription à la mairie. Les bulletins d'inscription sont à déposer au secrétariat de la Mairie. Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre de leur arrivée.

Durant le 1er trimestre 2023 la bibliothèque vous propose plusieurs animations :

- Invitation à participer au club de lecture VITALIRE le jeudi 5 janvier 2023 de 17 h à 18 h. Ce moment de convivialité permettra d'échanger sur les « Coups de Cœur » littéraires et les projets de lecture dont la lecture des « 1ers Romans » Opération à laquelle la bibliothèque participe depuis plusieurs années. Nul besoin d'être un grand lecteur pour participer.

- Le samedi 21 Janvier 2023 - « La nuit de la lecture » revient après 2 ans d'interruption. Cette année elle s'articulera autour du thème de la peur.

- Le samedi 4 février 2023 - Une soirée sur le Carnaval de Venise vous sera proposée.

(Les familles sont fortement invitées à se costumer !!)

-Dates à retenir

Repas des aînés : Samedi 3 décembre à 12h00. Repas convivial sur fond d'accordéon.

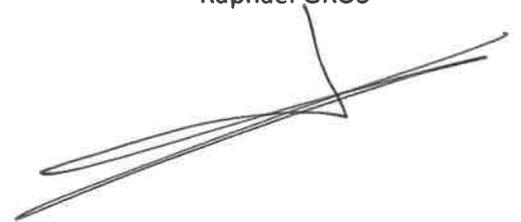
Vœux du Maire : Le samedi 7 janvier à 15h00 à la Sanviotaine

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h50.

Le Maire,
Serge DAL BIANCO



Le Secrétaire de Séance
Raphaël GROS



Etat Civil

Mariage de Coralie Michel et de Sébastien Monchal, le Conseil Municipal leur adresse ses meilleurs vœux de bonheur.

Décès de André Oddon et de Edouard Marin-Cudraz, le Conseil Municipal présente ses sincères condoléances à leurs familles.